

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-187

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le jeudi 1^{er} octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : mercredi 23 septembre 2026 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE
Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 55 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 67

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Jean-Marc RIGAUD, Jean-Pierre BLANC, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMEGLIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Mireille MARTINEZ, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Françoise GARIBIAN, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Alexia MACREZ, Walter COSENZA, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2026-182*), Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI, Franck VOLLAT, Emmanuel SIMONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS (*jusqu'à la délibération n°2026-163*), Fabien THOMAZET (*jusqu'à la délibération n°2026-184*), Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2026-183*), Franck CHAPITEAU, Béatrice DALMAZ, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Éric GAILLARD, Patrick MILLET, Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2026-153*), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Giuliano D'ANDREA, Philippe BERTRON (*jusqu'à la délibération n°2026-172*), Nathalie NOUET (*jusqu'à la délibération n°2026-172*), Éric BEAUFORT (*jusqu'à la délibération n°2026-165*).

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Marie-Christine SEYTIER (à Liliane FALCON), Philippe BROYER (à Aurélie PETIT), Sylvie SONNERY (à Christian de BOISSIEU), Rémi CHRISTIN (François COUROUBLE), Marine PELISSIER (à Mohamed ABBES), Dominique DELOFFRE (à Françoise VEYSSET-RABILLOUD), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Roseline PIRET (à Walter COSENZA), Yann GOAZIOU (à Alexia MACREZ), Jérôme GANDON (à Estelle GROSCLAUDE), Jean-Luc RAMEL (à Régine GIROUD), Élisabeth LAROCHE (Frédéric TOSEL), Nazarello ALONSO (à Patrick MILLET), Nathalie MICOLAS (*à partir de la délibération n°2026-164* à Daniel FABRE).

Étaient excusées et suppléées : Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY), Cécile VIGIER (par Giuliano D'ANDREA).

Étaient excusés : Denis JACQUEMIN, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Florence RIESSER, Marcel JACQUIN.

Étaient absents : Stéphanie PARIS, Lionel KLINGLER, Morgan CORNEFERT.

Objet : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1, L332-23, L333-13, L334-3 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986, relatif aux positions de détachement, hors cadres, disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade ;

VU le décret relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°2024-132 du 1^{er} juillet 2024 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade au sein de la collectivité ;

VU la délibération 2018-020 autorisant le Président à recruter des agents contractuels ;

VU la délibération 2025-143 portant modalités d'attribution du RIFSEEP ;

VU l'arrêté n°A2020-0293 en date du 14 décembre 2020 modifié par l'arrêté 2024-056 fixant les lignes directrices de gestion pour les Ressources Humaines du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 ;

VU la délibération n°2026-148 en date du 23 février 2026 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2026 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, indique qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain depuis le 1^{er} juillet 2026. Les créations d'emplois sont nécessaires soit pour permettre le recrutement de nouveaux agents, soit pour permettre aux agents appartenant déjà à l'effectif de la collectivité d'évoluer par avancement de grade, promotion interne ou réussite d'un concours ou d'un examen professionnel. Les suppressions concernent des emplois qui ne sont plus utiles au fonctionnement des services. Il propose que ce nouveau tableau des emplois s'applique au **1^{er} octobre 2026**.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ DÉCIDE de créer plusieurs emplois permanents à temps complet. Pour ce faire, plusieurs cadres d'emplois sont ouverts afin de laisser à la collectivité toute la latitude nécessaire à ses recrutements. Seuls les grades sur lesquels seront placés les agents recrutés seront comptés au tableau des effectifs. Des recrutements directs sont envisagés.

EMPLOIS PERMANENTS CREEES PAR CETTE DELIBERATION						
Filières	Cadres d'emploi	Grades	Cat	ETP	Effectifs budgétaires en ETP	Effectifs pourvus en ETP
Administrative	Cadre d'emploi des Rédacteurs	Rédacteur, Rédacteur principal 2 ^e classe, Rédacteur Principal 1 ^{re} classe	B	TC	2	0
Administrative	Cadre d'emploi des adjoint administratifs et des Rédacteurs	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2 ^e classe, Adjoint administratif 1 ^{re} classe Rédacteur, Rédacteur principal 2 ^e classe, Rédacteur Principal 1 ^{re} classe	C/B	TC	1	0
Administrative /Technique	Cadre d'emploi des attachés et des ingénieurs	Attaché, Attaché principal, ingénieur, ingénieur principal	A	TC	1	0

- ✓ DÉCIDE de fermer un emploi non permanent à temps complet inutile au fonctionnement du la collectivité

EMPLOIS NON PERMANENTS NON CREEES PAR CETTE DELIBERATION						
Filières	Cadres d'emploi	Grades	Cat	ETP	Effectifs budgétaires en ETP	Effectifs pourvus en ETP
Administrative	Cadre d'emploi des Rédacteurs	Rédacteur, Rédacteur principal 2 ^e classe, Rédacteur Principal 1 ^{re} classe	B	TC	3	0

- ✓ AUTORISE le président à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- ✓ DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- ✓ PROCÈDE à la validation du tableau des effectifs, à compter du **1^{er} octobre 2026**, tel que présenté ci-dessous :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2026						
EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS						
Filières	Cadres d'emploi	Grades	Cat	ETP	Effectifs budgétaires en ETP	Effectifs pourvus en ETP
Administrative		TOTAL			43,3	33
Administrative	Attaché territorial	Attaché hors classe	A	TC	1	1
Administrative	Attaché territorial	Attaché principal	A	TC	1	0
Administrative	Attaché territorial	Attaché	A	TC	12	9
Administrative	Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{re} classe	B	TC	3	3
Administrative	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^e classe	B	TC	3	2
Administrative	Rédacteur	Rédacteur	B	TC	3	3
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	C	TC	7	6
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	TC	1	1
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	TC	11	8
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	TNC 28/35	0,8	0
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	TNC 17,5/35	0,5	0
Technique		TOTAL			74	62
Technique	Ingénieur en Chef	Ingénieur en Chef	A	TC	2	0
Technique	Ingénieur	Ingénieur principal	A	TC	5	4
Technique	Ingénieur	Ingénieur	A	TC	9	5
Technique	Technicien	Technicien principal 1 ^{re} classe	B	TC	2	1
Technique	Technicien	Technicien principal 2 ^e classe	B	TC	6	5
Technique	Technicien	Technicien	B	TC	1	1
Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	TC	2	2
Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	TC	0	0
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	C	TC	16	15
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^e classe	C	TC	10	10
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	C	TC	21	19
		TOTAL EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS			117,3	95
EMPLOIS PERMANENTS CREEES PAR CETTE DELIBERATION						
Filières	Cadres d'emploi	Grades	Cat	ETP	Effectifs budgétaires en ETP	Effectifs pourvus en ETP
Administrative	Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{re} classe, Rédacteur principal 2 ^e classe, Rédacteur	B	TC	1	0
Administrative	Agent administratif et rédacteur	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2 ^e classe, Adjoint administratif 1 ^{re} classe Rédacteur, Rédacteur principal 2 ^e classe, Rédacteur Principal 1 ^{re} classe	B/C	TC	1	0
Administrative	Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{re} classe, Rédacteur principal 2 ^e classe, Rédacteur	B	TC	1	0
Administrative /Technique	Attaché et ingénieur	Attaché, Attaché principal, ingénieur, ingénieur principal	A	TC	1	0
		TOTAL EMPLOIS PERMANENTS CREEES			4	0
		TOTAL GENERAL DES EMPLOIS PERMANENTS			121,3	95

Emplois fonctionnels	Catégories	Effectifs budgétaires en ETP	Effectifs pourvus en ETP
Direction Générale des Services			
DGS de 80 000 à 150 000 habitants	A	1	1
Direction Générale Adjointe des Services			
DGAS de 40 000 à 150 000 habitants	A	1	1
Direction Générale des Services Techniques			
DGST de 80 000 à 150 000 habitants	A	1	1
TOTAL GENERAL DES EMPLOIS FONCTIONNELS		3	3

EMPLOIS NON PERMANENTS EXISTANTS			
Emplois d'accroissement d'activité, saisonniers et temporaires	Catégories	Effectifs budgétaires en ETP	Effectifs pourvus en ETP
Rédacteur	B	1	1
Adjoint administratif	C	5	0
Cadre d'emploi des ingénieurs et des techniciens	A/B	1	0
Technicien principal 2 ^e classe	B	1	0
Technicien	B	3	0
Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	C	8	0
Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	1	1
Adjoint technique	C	3	0
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS		23	2

EMPLOIS NON PERMANENTS SUPPRIMES PAR CETTE DELIBERATION			
Emplois d'accroissement d'activité saisonnier et temporaire SUPPRIMES	Catégorie	Effectifs budgétaires en ETP	Effectifs pourvus en ETP
Cadres d'emplois des adjoints techniques (AT ATP1 ATP2 et Techniciens (Tech Tech TPA2 et TPA1))	C/B	1	0
TOTAUX		1	0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 09 OCT. 2026
Publiée le 09 OCT. 2026

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

